

# REGLEMENT INTERIEUR

(à conserver par la famille)

**La garderie du soir** est destinée aux enfants scolarisés à l'école élémentaire « **Jean MONNET** » de Fontaine-la-Mallet. La capacité d'accueil est de 24 enfants.

## 🌀 JOURS D'OUVERTURE — HORAIRES :

\* La garderie du soir est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18 h à 18 h 30.

\* Dans l'intérêt de l'enfant, et pour permettre le bon fonctionnement de la structure, nous vous demandons d'être ponctuels. **En cas de dépassement de l'horaire de fermeture, au-delà de 18 h 30 (1/2 heure sera facturée)**

## 🌀 SANTE :

\* Les enfants accueillis doivent être en bonne santé.

\* Le personnel de la garderie n'est pas habilité à donner des médicaments sur le temps d'accueil. Cependant il dispose d'une armoire à pharmacie de première nécessité.

\* En cas d'urgence, le personnel préviendra le **SAMU**. Il informera simultanément les responsables de l'enfant. Tout changement de téléphone doit être immédiatement signalé.

## 🌀 TARIFS :

\* **De 18 h à 18 h 30 (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) → 1,32 € la 1/2 heure (augmentation du tarif au 01/09/2021)**

## 🌀 INSCRIPTION :

\* Une inscription en cours d'année est possible en fonction des disponibilités. Les vêtements qui s'enlèvent doivent être marqués au nom de l'enfant. La garderie du soir décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de matériel personnel. Une attestation d'assurance « Responsabilité civile Individuelle » est obligatoire.

---